

COMMUNE DE FOURBANNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Dimanche 22 Mars 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de FOURBANNE, assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation du Maire, envoyée le 17 mars 2026 et sous la présidence de Mme JOURNOT Laëtitia Maire, a déclaré la séance ouverte à 10h00.

Etaient présents : Laëtitia JOURNOT, Maria VENDOLA-PETREMENT, Gérard MOUGEY, Laurence JOLY, Nathan MALFROY, Sabine ILTIS, Olivier BRANGET, Thérèse DESCHAMPS, Pascal GUYOT, Isabelle MONTENOISE.

Absents excusés : BRANGET David (Procuration à M.BRANGET Olivier)

Absents :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mr MALFROY Nathan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1 - Election du maire et des adjoints

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Le doyen :

- **Ouvre la séance ;**
- **Procède à la vérification du quorum ;**
- **Nomme un secrétaire de séance ;**
- **Annonce les pouvoirs reçus pour la séance ;**
- **Procède à la validation du procès-verbal de la séance précédente ;**
- **Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits**

D'intérêts à se signaler lors de l'examen des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2025 :

Voté pour : 6

Abstention : 5 (les nouveaux arrivants se sont abstenus, le document étant antérieur à leur éléction)

Déclarations diverses

M. Gérard MOUGEY, premier adjoint sortant et doyen de l'assemblée remercie les anciens membres du conseil pour leur investissement, à l'exception de M. David CUENIN, 2^e adjoint sortant, pour sa participation jugée insuffisante, ne se rendant pas aux différentes commissions (syndicat de l'église, SAUR), ainsi que de Mme Isabelle MONTENOISE, qui n'a pas souhaité rejoindre la nouvelle liste.

Il est constaté durant cette intervention que Mme MONTENOISE procède à un enregistrement audio. Après rappel du fait, elle confirme l'enregistrement et éteint volontairement son appareil.

Mme MONTENOISE prend ensuite la parole, indiquant avoir choisi de se présenter sur une autre liste, évoquant des désaccords avec Mme JOURNOT, notamment sur le respect des règles de campagne électorale comme par exemple l'affichage de la profession de foi (tract de la liste de Mme JOURNOT Laëtitia) déposé sur la vitrine de la mairie .Elle exprime le souhait d'une meilleure transparence au sein du nouveau conseil, en particulier sur le projet de lotissement.

M. GUYOT cite également un manque de communication sur ce projet. Mme le Maire rappelle que ce point sera abordé lors d'une prochaine séance, celle du jour étant consacrée aux élections municipales.

1 - Election du maire et des adjoints :

➤ Election du maire :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis relative au troisième tour.

Candidats :

- Mme Laëtitia JOURNOT
- M. Pascal GUYOT

Assesseurs désignés :

- M. Olivier BRANGET
- Mme Laurence JOLY

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 11 (dont une procuration)
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- Mme JOURNOT Laëtitia : 9 voix
- M. GUYOT Pascal : 2 voix

Résultat : Mme Laëtitia JOURNOT est proclamée Maire de la Commune de Fourbanne et immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme le Maire propose à Mme MONTENOISE Isabelle de présenter le budget communal lors d'un prochain conseil municipal, dans l'attente de sa réponse.

➤ **Détermination du nombre d'adjoints :**

Mme le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, le nombre maximal d'adjoints représente 30 % de l'effectif du conseil, soit 3 pour la commune de Fourbanne.

Le conseil décide de fixer ce nombre à 2 adjoints.

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1

➤ **Election des adjoints**

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Liste présentée :

- Une seule liste est présentée
- Mme Maria VENDOLA-PETREMENT
 - M. Gérard MOUGEY

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 11 (dont une procuration)
- Suffrages nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Résultat : la liste conduite par Mme Maria VENDOLA-PETREMENT est proclamée élue.

Composition du Conseil municipal

- Mme JOURNOT Laëtitia : Maire
- Mme VENDOLA-PETREMENT Maria : Première Adjointe
- Mr MOUGEY Gérard : Deuxième Adjoint
- Mme JOLY Laurence : Conseillère Municipale
- Mr BRANGET Olivier : Conseiller Municipal
- Mme DESCHAMPS Thérèse : Conseillère Municipale
- Mr BRANGET David : Conseiller Municipal
- Mme ILTIS Sabine : Conseillère Municipale
- Mr MALFROY Nathan : Conseiller Municipal
- Mr GUYOT Pascal : Conseiller Municipal
- Mme MONTENOISE Isabelle : Conseillère Municipale

Lecture de la Charte de l'élu local

Mme le Maire procède à la lecture de la *Charte de l'élu local*.
Chaque conseiller municipal en reçoit un exemplaire et signe le document.

Clôture de séance

La séance est levée à 10h57.

Fait à Fourbanne, le 22 mars 2026

Le secrétaire de la séance :

Le Maire :

Laetitia JOURNOT